

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 22 FEVRIER 2017
**Renforcer et généraliser aujourd'hui la formation à l'égalité filles-garçons des enseignant.e.s
pour construire la société égalitaire de demain**

Le Haut Conseil à l'Egalité publie le 22 février 2017 son rapport "Formation à l'égalité filles-garçons : faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité".

L'école est un haut lieu de socialisation et donc de développement intellectuel, social et affectif : les élèves y passent environ 30 heures par semaine pendant les 18 ans que dure en moyenne leur scolarisation. Elle est également à l'image de la société : elle est traversée par des inégalités sociales, liées à l'origine sociale ou au sexe, qu'elle peut reproduire. **Pour changer durablement les mentalités et déconstruire les stéréotypes de sexe, l'éducation à l'égalité doit commencer dès le plus jeune âge.**

Si la mixité est instaurée depuis 1975 à l'Ecole, elle ne garantit pas l'égalité. Les travaux de recherche le montrent depuis 20 ans : les personnels enseignants et d'éducation sont aux prises, comme l'ensemble de la société, avec les stéréotypes sexistes :

- les enseignant.e.s interagissent en moyenne plus fréquemment avec les garçons (56 %) qu'avec les filles (44%) ;
- dans les programmes comme dans les manuels scolaires, l'importance des femmes est minorée et elles restent cantonnées à des rôles traditionnels : dans les manuels de CP, les femmes représentent 40% des personnages et 70% de ceux qui font la cuisine et le ménage, mais seulement 3% des personnages occupant un métier scientifique ;
- l'orientation des élèves enferme filles et garçons dans des trajectoires déjà tracées, au détriment de l'insertion professionnelle des filles : en Seconde générale, parmi les élèves ayant 10 de moyenne, 27% des filles et 41% des garçons en classe vont demander une Terminale S.

Enseigner est un métier qui s'apprend, enseigner de manière égalitaire s'apprend également et fait partie des missions des personnels. Pour mener cette mission à bien, les enseignant.e.s, comme tous les personnels d'éducation, doivent y être formé.e.s : la Loi pour la refondation de l'Ecole du 8 juillet 2013 fait de l'éducation à l'égalité une partie intégrante de la formation initiale des personnels d'éducation et les récents plans et circulaires prévoient que la question de l'égalité filles-garçons soit également intégrée, tout au long de leur carrière, à la formation continue des enseignant.e.s et personnels d'encadrement.

Le HCE constate toutefois que **la formation à l'égalité ne bénéficie qu'à une minorité des 900 000 personnels enseignants et non-enseignants qui travaillent dans les écoles, les collèges et les lycées :**

- pour les futurs personnels d'éducation : elle reste optionnelle dans les enseignements proposés au sein des 32 Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE) qui ont remplacé les IUFM depuis 2013 et disparates sur le territoire : seule la moitié de ces écoles considèrent avoir formé 100% de leurs étudiant.e.s pour un volume horaire variant de 2 à 57 heures annuelles ;
- pour les personnels déjà en poste : seul 1% des journées de formation continue concernait l'égalité femmes-hommes en 2015-2016.

Pour faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité, le Haut Conseil à l'Egalité recommande :

- **de renforcer et généraliser la formation initiale des personnels sur l'égalité filles-garçons** - par un module dédié obligatoire, l'intégration de cette question à l'ensemble des cours et la présence de personnes ressources au sein des ESPE - et d'en faire une compétence requise pour l'obtention des diplômes ;
- **de développer et garantir une offre de formation continue sur l'égalité des sexes** en encourageant les personnels à y participer ;
- **d'élaborer un Guide pratique de la formation à l'égalité filles-garçons** visant à accompagner et outiller les professionnel.le.s de l'Education nationale.